

Lyon, le 19 décembre 2024

**ARRÊTÉ**  
**établissant la liste des journaux et des organes de presse en ligne habilités à  
publier les annonces judiciaires et légales dans le département du Rhône au titre  
de l'année 2025**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
**PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST**  
**PRÉFÈTE DU RHÔNE**

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

**VU** la Loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises;

**VU** la Loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse;

**VU** le Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse;

**VU** le Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

**VU** le Décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, dans sa rédaction issue du décret n° 2020-1178 du 25 septembre 2020 ;

**VU** l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

**VU** les demandes et les justificatifs fournis par les organes de presse ;

**SUR** proposition de Madame la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône,

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 dans le département du Rhône est établie comme suit :

- LE PROGRÈS  
4 rue Paul Montrochet, 69284 Lyon cedex 2
- LES ÉCHOS  
10 boulevard de Grenelle, 75015 PARIS
- LE PATRIOTE BEAUJOLAIS VAL-DE-SAÔNE  
106 rue des Chantiers du Beaujolais 69 400 Limas
- LE JOURNAL DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS EN RHÔNE-ALPES  
18 rue Childebert, 69002 LYON
- TOUT LYON  
18 rue Childebert, 69002 LYON
- L'INFORMATION AGRICOLE DU RHÔNE  
18 avenue des Monts d'Or, 69890 LA TOUR-DE-SALVIGNY
- LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT  
20 rue des Aqueducs 94250 Gentilly
- LE PAYS D'ENTRE LOIRE ET RHÔNE  
45 rue du Clos Four, 63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- TRIBUNE DE LYON  
10 rue des Marronniers, 69287 LYON cedex 02

**Article 2 :** La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 dans le département du Rhône est établie comme suit :

- Infoagri69.fr  
18 avenue des Monts d'Or – 69890 La Tour de Salvagny
- Lemoniteur.fr  
20 rue des Aqueducs 94250 Gentilly
- Lyoncapitale.fr  
51 avenue Foch 69006 Lyon
- Leprogres.fr  
4 rue Paul Montrochet 69284 Lyon cedex 02
- 20Minutes.fr  
159 rue Anatole France CS 50216 92309 Levallois-Perret

- Tribunedelyon.fr  
10 rue des Marronniers 69002 Lyon
- Lesechos.fr  
10 boulevard de Grenelle 75 015 Paris
- Actu.fr  
261 rue de Châteaugiron – 35051 Rennes Cedex 9
- Lyonmag.com  
40 quai Rambaud 69 002 Lyon
- Latribune.fr  
54 rue de Clichy 75009 Paris
- Ouest-france.fr  
10 rue du Breil 35051 Rennes Cedex 9
- Rue89lyon.fr  
123 rue André Bollier 69 007 Lyon
- Lyonpeople.com  
139 rue Bugeaud 69006 Lyon
- Lefigaro.fr  
14 boulevard Haussmann 75009 Paris
- Le-pays.fr  
45 rue du Clos Four – 63056 Clermont-Ferrand cedex 2
- Mesinfos.fr  
3 rue Pondichéry 75015 Paris
- Bfmtv.com  
2 rue Général Alain de Boissieu 75015 Paris
- Lyondecideurs.com  
10 rue des Marronniers 69002 Lyon
- Petit-bulletin.fr  
6 avenue de l'Europe 38100 Grenoble

**Article 3:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

- soit par voie postale : Tribunal administratif de Lyon, Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ;
- soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours>

**Article 4:** la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des journaux énumérés au premier l'article.

Pour la Préfète

La Préfète,  
Secrétaire Générale  
Vanina Nicoli